

FloraQuebeca est une association à but non lucratif, vouée à la connaissance, à la promotion et surtout à la protection de la flore et des paysages végétaux du Québec

La page éditoriale

Pour une association solide par Célyne Lafrance, trésorière

Le 23 mars dernier, nous étions 150 au Biodôme pour lancer FloraQuebeca. En six mois à peine, nous dépassons 300 membres. Notre association répond donc à un véritable besoin: les gens veulent se regrouper pour sauvegarder la flore et les paysages naturels du Québec. Un défi à relever: 600 membres dans les prochains six mois!

D'emblée, de nombreuses personnes se sont impliquées dans les projets et les programmes de FloraQuebeca, notamment au sein des comités. La collaboration des membres, le temps et les connaissances qu'elles(ils) consacrent généreusement — et bénévolement — à la réalisation de nos objectifs communs sont *notre acquis principal*. Pour maintenir notre motivation, nous devons nous engager dans la réalisation de notre plan d'action. Malheureusement, nos simples cotisations ne seront pas suffisantes pour le soutenir. Nous sollicitons non seulement votre expertise, mais aussi votre appui financier sous forme de dons, à la mesure de vos moyens. C'est pourquoi nous vous lançons, dès maintenant, un appel pressant pour que notre association bénéficie de revenus plus importants, afin de pouvoir bien remplir son mandat. Hélas! Il ne nous est pas encore possible de vous permettre de déduire vos dons pour fins d'impôt.

En tant que trésorière, je suis heureuse de vous annoncer qu'en ce moment, grâce à votre appui, FloraQuebeca n'est pas en déficit. Vous remarquerez que la cotisation annuelle de 10 \$ reste extrêmement modeste. Nous avons opté pour une cotisation égale et identique pour tous les membres, y compris les retraités, les étudiants, les personnes à faible revenu et même les groupes ou les organismes apparentés. Mais les tâches et les dépenses étant nombreuses, il faut déjà penser à l'année qui s'en vient... Voilà pourquoi, nous vous invitons d'une part, à procéder au renouvellement de votre cotisation pour l'année 1997 et d'autre part, à recruter au moins un nouveau membre parmi vos proches. De plus, nous envisageons d'autres sources de financement. Par exemple, le milieu des affaires pourrait être mis à contribution. N'hésitez pas à nous faire connaître le nom des entreprises susceptibles d'être intéressées et dont le comportement environnemental n'est pas trop entaché.

FloraQuebeca joue un rôle actif dans la prise de conscience collective qu'exige la conservation de notre patrimoine naturel. Elle n'y arrivera que si elle peut compter sur vos initiatives, vos efforts et votre générosité. *Un défi de taille pour l'année qui vient!*

À la prochaine

Parrains d'honneur

FREDÉRIC BACK,
CINÉASTE

ANDRÉ BOUCHARD,
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET
CONSERVATEUR DU JARDIN BOTANIQUE DE
MONTRÉAL

LISE CORMIER,
DIRECTRICE DU SERVICE DES PARCS, JARDINS
ET ESPACES VERTS DE MONTRÉAL

PIERRE DARSÉAU,
ÉCOLOGISTE, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À MONTRÉAL

ESTELLE LACOURSÈRE,
BOTANISTE-ÉCOLOGISTE, PROFESSEUR À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

FRED OEHMICHEN,
ARCHITECTE DU PAYSAGE, PROFESSEUR
ÉMÉRITE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ROGER VAN DEN HENDE,
HORTICULTEUR, PROFESSEUR RETRAITÉ DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL

Conseil d'administration

GISÈLE LAMOUREUX, PRÉSIDENTE

ANDRÉE NAULT, VICE-PRÉSIDENTE

THÉRÈSE ROMER, SECRÉTAIRE

CÉLYNE LAFRANCE, TRÉSORIÈRE

STUART HAY, COMITÉS

ISABELLE DUPRAS

Comités

BULLETIN
DENIS PAQUETTE (514)224-4677
DPAQUETT@LAURENTIDES.MTL.NET
COMMERCE HORTICOLE DES PLANTES IN-
DIGÈNES
ISABELLE DUPRAS (819)826-3314
FLORAQCA@LOGIN.NET

CUEILLETTE COMMERCIALE ET DÉVELOPPE-
MENT DURABLE
POSTE VACANT

EXCURSIONS
NICOLE LAVOIE (418)878-3204
HELENE GOUTIER (514)389-8603

GESTION DES PAYSAGES VÉGÉTAUX
DENISE LAJEUNESSE (514)382-2692

PLANTES RARES
ANDRÉE NAULT (514)868-3272
WEST@LANAUDIERE.MTL.NET
ANDRÉE SABOURIN (514)430-3616

RELOCALISATION DE PLANTES INDIGÈNES
VOUÉES À LA DESTRUCTION
LOUISE BONHOMME (514)681-8188

RÉPERTOIRE DES BOTANISTES
LOUISE GRATTON (514)465-8491
LOUISE.GRATTON@SYMPATICO.CA



FORMULAIRE D'ADHÉSION

1^{ER} JANVIER 1997 AU 31 DÉCEMBRE 1997

POSTEZ À: 80, ROUTE 116
ULVERTON, QC, J0B 2B0

Nom:
Adresse:
.....

Téléphone:
Télécopieur:
Internet:
.....

nouveau membre ☐

renouvellement ☐

n° de membre:

cotisation 10 \$ ☐

don:

date de naissance:

J'aime les plantes sauvages ☐ je les connais bien ☐

Je gagne ma vie en horticulture ☐ en botanique ☐

MAC ou PC Une adhésion reçue après le 1^{er} septembre 1996
est valable jusqu'au 31 décembre 1997

- 1 ÉDITORIAL
- 2 COMITÉS DES PLANTES RARES
- 3 ACTIVITÉS, ÉVÉNEMENTS, AVIS
- 4 UNE SIMPLE QUESTION D'ÉTIQUETTE!
- 4 OPÉRATION TRILLES ET CIE
- 5 COURRIER DES LECTEURS
- 5 PLAINTES CONCERNANT L'AIL DES BOIS
- 5 DOCUMENTATION SUR LES ESPÈCES MENACÉES
- 6 COMITÉ SUR LE COMMERCE HORTICOLE DES PLANTES INDIGÈNES
- 6 POURQUOI LA MINUSCULE?
- 7 L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC À GISÈLE LAMOUREUX
- 8 COMITÉ DU BULLETIN

Directeur du bulletin

DENIS PAQUETTE

Révision des textes

MAURICE DUPRAS
SYLVAIN LAMOUREUX
LES MEMBRES DU C.A.

Mise en pages

GISÈLE LAMOUREUX

Expédition

CÉLYNE LAFRANCE

ISSN 1205 - 9293
DÉPÔT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, 1996
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA, 1996

Le travail de l'été s'est résumé presque entièrement à aller sur le terrain, et les responsables régionaux nous ont communiqué les résultats des recherches. Voyons les régions du Québec, d'ouest en est.

D'abord l'*Abitibi-Témiscamingue*

Jean Gagnon, qui a découvert le *Pterospora andromeda* dans cette région, l'an passé, nous signale qu'un des sites les plus menacés du Témiscamingue se trouve sur la pointe au Vent, près de Ville-Marie. La construction de routes et de chalets menace une des trois populations régionales connues de cette espèce qui ressemble à un grand monotrope. Ces menaces risquent d'affecter d'autres plantes rares, comme le cyripède tête-de-bélier (*Cypripedium arietinum*).

Dans l'*Outaouais*

Jacques Cayouette nous informe de la découverte, dans la région de Quyon (comté de Pontiac), d'un alvar (lieu ouvert ou semi-ouvert sur rochers calcaires exposés, plat et à sol mince), un habitat très rare au Québec. Il y aurait plusieurs plantes rares, dont l'identité reste à confirmer. D'ailleurs, le site le plus menacé de la région est l'alvar d'Aylmer (étalement urbain), qui abrite au moins cinq espèces rares dont une grande population d'*Isanthus brachiatum*, une petite labiée que l'on rencontre dans moins de cinq localités au Québec.

Dans l'*Laval-Laurentides*

Les recherches se sont concentrées à Laval, où une dizaine de sites ont été visités, étant tous menacés à court ou moyen terme par des développements routiers ou domiciliaires. Il en ressort que deux boisés sont particulièrement riches et intéressants pour les plantes rares: 1) le boisé de l'Équerre, se trouvant à Sainte-Rose, est remarquablement bien conservé pour Laval; 2) le boisé Chomedey, se trouvant dans le prolongement du boulevard de la Concorde, entre Chomedey et Laval-des-Rapides. Ces boisés s'ajoutent à celui déjà connu de l'île aux Vaches, dans le quartier Saint-François, exceptionnel par sa maturité et parce qu'il constitue probablement la plus grande érablière noire au Québec. L'érable noir (*Acer nigrum*) est dominant dans le boisé Chomedey et dans celui de l'île aux Vaches. De plus, nous savons que la partie sud du boisé Papineau, qui longe le boulevard Saint-Martin, est menacée à cause du zonage commercial ou résidentiel, bien qu'elle contienne au moins quatre autres espèces susceptibles d'être désignées menacées

ou vulnérables, en plus de l'érable noir.

Dans l'*Lanaudière*

Un groupe formé de Denis Gagnon, Louise Légaré, Michelle Legault et Andrée Nault a choisi de concentrer ses premières observations sur deux habitats: la tourbière et l'érablière laurentienne. Michelle a conduit le groupe, à la fin mai, à un grand boisé d'une richesse insoupçonnée (à Le Gardeur!): les Sentiers de la Presqu'île. Cette magnifique érablière mature, exploitée partiellement pour l'acériculture, est rendue accessible au public, et fait le bonheur des amateurs de la nature. Nos comparses ont eu la chance d'observer en pleine floraison le polygala paucifolié (*Polygala paucifolia*) et le cyripède jaune (*Cypripedium calceolus*). Ils ont également localisé le cyripède royal (*Cypripedium reginae*) qui émergeait à peine. En après-midi, ils sont allés à la tourbière de Lanoraie admirer les rhododendrons (*Rhododendron canadense*) en fleurs.

À la fin juillet, le groupe est allé explorer une tourbière à éricacées située en terrain privé, à Lanoraie. Le guide de la réserve écologique accompagnait le groupe, qui en a profité pour faire un premier relevé floristique complet, à l'aide d'une fiche de terrain standard fournie par le ministère de l'Environnement et de la Faune. Une expérience pénible dans les épinettes denses! Les découvertes intéressantes: 1) la woodwardie de virginie (*Woodwardia virginica*), une fougère rare au Québec mais connue dans la région, et 2) une première mention pour les tourbières de Lanoraie: le calopogon tubéreux (*Calopogon tuberosus* = *pulchellus*). L'automne et l'hiver permettront de planifier d'autres belles excursions, auxquelles se joindront certains d'entre vous?

En *Estrie*

Geoff Hall a fait une découverte intéressante dans la région de Black Lake: la doradille verte (*Asplenium viride*), une fougère rare au Québec, quoique ne figurant pas sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacée ou vulnérable, selon la loi québécoise. Toujours près de Black Lake, Geoff a redécouvert une graminée, *Festuca altaica* (syn. *F. scabrella*), qui n'avait pas été revue depuis la visite, au début du siècle, de Fernald (botaniste américain réputé). La colline de roche serpentine, où se trouve cette graminée, est exploitée par une compagnie minière et l'agrandissement éventuel de la mine pourrait constituer une menace à moyen terme. Signalons aussi que Philippe Forest a découvert de nouvelles populations de

doradille ambulante (*Asplenium rhizophyllum*) et d'une orchidacée, le galéaris remarquable (*Galearis spectabilis* = *Orchis spectabilis*), deux espèces très rares dans la région. Par ailleurs, Philippe a subi un accident à une jambe lors d'une excursion; nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Dans la région de Québec

En juin et en août dernier, un groupe formé de Jean Gagnon, Martine Jean et Jacques Labrecque a effectué quatre visites dans un boisé sur calcaire près de Deschambault. Le site avait été porté à leur attention par André Sabourin qui y avait observé du galéaris remarquable (*Galearis spectabilis*) et de l'ail des bois (*Allium tricoccum*). À la suite de ces excursions, nous avons ajouté les espèces suivantes: le schizachné pourpré variété pubescent (*Schizachne purpurascens* var. *pubescens*), le cypripède royal (*Cypripedium virginiae*) et l'hackélie de virginie (*Hackelia virginiana*). En août, Martine Jean et Jacques Labrecque se sont rendus au parc des Chutes-de-la-Chaudière, près de Québec. Ils ont observé la verge-d'or simple variété à grappes (*Solidago simplex* ssp. *randii* var. *racemosa*).

Au début septembre, en compagnie de Frédéric Coursol, Jacques Labrecque a arpenté la Côte-de-Beaupré entre Boischatel et l'Ange-Gardien. Ils y ont trouvé deux très petites colonies de gentianopsis de victorin (*Gentianopsis victorinii*) jamais répertoriées, en plus d'autres espèces de la zone intertidale. À Boischatel, ils ont inventorié une immense batture dominée par le scirpe de torrey (*Scirpus torreyi*). Plusieurs sites le long du Saint-Laurent ont été visités par Frédéric, dans le cadre de la rédaction de rapports de situations pour des espèces endémiques de l'estuaire. Un site particulièrement intéressant se situait à Batiscan, où furent observés l'ériocaulon de parker (*Eriocaulon parkerii*), le scirpe de smith (*Scirpus smithii*), la gratiole négligée variété du saint-laurent (*Gratiola neglecta* var. *glaberrima*), la lindernie litigieuse variété estuarienne (*Lindernia dubia* var. *inundata*) et l'isoète de tuckerman (*Isoetes tuckermanii*). Batiscan semble être la limite

ouest de plusieurs des taxons endémiques de la zone intertidale.

Les 15 et 16 août, Jacques Cayouette et Jacques Labrecque sont allés aux Ilets-Jérémie, sur la Côte-Nord. Trois plantes rares y ont été observées et Jacques Cayouette prépare d'ailleurs quelque chose sur ce site exceptionnel, où se rencontrent plusieurs plantes à la limite de leur aire de répartition.

En Gaspésie

André Sabourin et Denis Paquette ont découvert une nouveauté pour la région, le *Pterospira andromedea*. Il s'y trouvait seulement quatre tiges, un peu à l'est de Matapédia (vallée de la Restigouche), dans un bois mixte dominé par des thuyas et des pins blancs, à flanc de montagne. Au Québec, l'espèce n'avait été rencontrée que dans de rares localités, de l'Outaouais au Témiscamingue. Elle a déjà été vue dans le comté de Gatineau, bien que des recherches récentes par Jean Gagnon se soient avérées infructueuses.

Vous êtes invités à contacter les responsables du comité Plantes rares, pour de plus amples renseignements ou pour participer aux recherches:

- Andrée Nault (responsable du comité) tél. (514) 868-3272, télécopieur (514) 868-3065;
- André Sabourin (co-responsable du comité et région de Laval-Laurentides: tél. (514) 430-3616.
- Les responsables régionaux sont: Jean Gagnon (Abitibi-Témiscamingue); Jacques Cayouette (Outaouais); Denis Gagnon (Lanaudière); Manon Robillard (Montréal); Claude Bédard et Josée Masse (Montréal); Geoff Hall (Estrie); Estelle Lacoursière (Mauricie); Sylvain Lamoureux (Québec).

Après avoir réuni leurs propres membres dans chacune des régions, les responsables régionaux seront convoqués à une réunion qui se tiendra à l'Écolothèque du Biodôme, le 19 octobre, à 10h.

19 octobre 1996

10h à 12h. Comité des plantes rares: réunion des responsables régionaux. Écolothèque du Biodôme de Montréal.

19 octobre 1996

9h30 à 12h. Réunion du comité sur le commerce horticole des plantes indigènes. Écolothèque du Biodôme de Montréal.

19 octobre 1996

13h. Réunion de tous les membres de FloraQuebeca intéressés à participer à l'Opération trilles et cie. Écolothèque du Biodôme de Montréal (rue Pierre-de-Coubertin).

1^{er} décembre 1996

Date de tombée du bulletin.

31 décembre 1996

Fin de l'année financière de FloraQuebeca. Pensez à renouveler votre adhésion.

À noter

Nous apprenons tout juste la démission de monsieur Fernand Miron à titre de responsable du comité Cueillette commerciale et développement durable. Des dispositions seront prises pour tenter d'assurer la relève.

Changement d'adresse de
FloraQuebeca

80, route 116

Ulverton, QC, J0B 2B0

télécopieur; (819) 826-3314

floraqca@login.net

Opération Trilles et cie

par Janouk Murdock

par Le conseil d'administration

Une simple question d'étiquette!

Dans le dernier numéro de Flora-Quebeca, je signalais à votre attention quelques erreurs apparaissant sur l'étiquette de présentation de la liqueur de chicoutai, vendue à la Société des alcools du Québec. Je vous mentionnais également que j'avais communiqué par lettre ces anomalies au directeur du marketing et que j'attendais une réponse.

Effectivement, une aimable réponse m'est parvenue, un mois plus tard, je vous en livre quelques extraits.

Il m'informe que «... les correctifs que vous préconisez ont déjà été apportés sur toutes nos nouvelles productions de 1996...», suivi d'une amende honorable «... nous reconnaissons nos erreurs, d'autant plus que nous avons effectué une recherche à ce chapitre...», enrobée de bonne foi «...ces erreurs ne nous ont malheureusement pas sauté aux yeux... et c'est bien involontairement que nous avons véhiculé cette mauvaise information», le tout servi avec des excuses «... nous nous excusons de cette situation et nous vous remercions d'avoir pris de votre temps pour nous en informer.»

La partie est gagnée croyez-vous? Pas pour autant hélas!

Je ne vous cacherai pas que je me suis mise à surveiller étroitement tout changement sur l'étiquetage des dites bouteilles, quitte à fréquenter plus souvent la Société des alcools (ce qui n'est pas toujours sans intérêt). Hélas, peine perdue! Ou bien l'ancienne étiquette pendait au col de la bouteille sans aucune retouche, ou bien l'étiquette était carrément absente.

Devant cet état de fait, j'ai fini par contacter de nouveau le vice-président à l'exploitation lui demandant de me faire parvenir un facsimilé de cette nouvelle étiquette. J'attends encore!

FloraQuebeca se propose de continuer sa campagne de sensibilisation du grand public à la conservation des plantes à croissance lente.

Au printemps 1996, nous avons émis un communiqué (voir bulletin n° 1) demandant de ne vendre ni d'acheter certaines espèces de plantes indigènes à croissance lente ou à reproduction limitée. Ces plantes, prélevées intégralement en milieu naturel et vendues à des fins horticoles, risquent de voir leur survie mise en péril par de telles pratiques. Les espèces visées sont: tous les trilles, tous les cyripèdes, l'érythrone d'amérique, la claytonie de caroline et tous les lycopodes.

Pour continuer dans le même sens, nous proposons quelques actions concrètes, qui se dérouleraient principalement au printemps 1997. Il s'agit de quelques actions seulement, mais bien visibles. L'ampleur de ces actions dépendra du nombre de personnes que nous réussirons à mobiliser autour de ce thème. Nous souhaitons que plusieurs personnes aient chacune une toute petite action à faire. Intégrées et bien orchestrées, ces petites actions pourront contribuer à changer des mentalités.

Nous vous proposons un rassemblement des bonnes volontés et des bras de FloraQuebeca pour agencer le tout

LE SAMEDI 19 OCTOBRE, À 13 HEURES
ÉCOLOTHÈQUE DU BIODÔME DE MONTRÉAL

4777, AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN
(SECTEUR VIAU ET SHERBROOKE)

Deux actions principales sont proposées.

Sensibiliser aux méfaits de la cueillette des fleurs des trilles (et d'autres plantes à croissance lente)

À chaque année, des gens qui aiment bien les trilles en cueillent des bouquets. Pourtant, les trilles demandent, dans des conditions idéales, au moins de 7 à 10 ans pour produire une première fleur... s'ils poussent dans des conditions moins favorables, la floraison ne se produira qu'au bout de 15 ou 20 ans. Ces vivaces ont besoin de refaire à chaque année les réserves de leurs rhizomes. Dans le cas des trilles, les feuilles sont cueillies en même temps que les fleurs; l'enlèvement des feuilles empêche ou réduit dramatiquement la photosynthèse et donc le renouvellement de ces

réserves.

La cueillette empêche aussi la production normale de graines. Les trilles d'ici se multiplient à peu près uniquement par graines et cela semble être la même chose chez le cyripède rose. Comme ces plantes font déjà face à une perte importante de leur habitat au profit de l'étalement urbain, il importe de réduire les pressions additionnelles que la cueillette des fleurs représente.

Actions proposées

Il est proposé de cibler, dans ce premier temps, les parcs et autres lieux protégés, principalement dans la région de Montréal (Oka, mont Saint-Bruno et autres) et de proposer aux autorités des parcs notre collaboration pour contrer la cueillette des plantes, en particulier des fleurs de trilles.

Moyens envisagés

- Panneaux grand format à l'entrée des sentiers.
- Dépliants distribués de main à main, à l'entrée des sentiers, durant les fins de semaine.

Prélèvement intégral des plantes à croissance lente, à des fins horticoles

Les quantités de plantes prélevées en milieu naturel inquiètent. Le comité sur le commerce horticole des plantes indigènes mène actuellement un sondage pour évaluer la demande dans ce domaine. À lui seul, un producteur-préleveur de la région de Montréal prélève environ 10 000 matteuccie fougère-à-l'autruche en une saison.

Actions proposées

Contactez les centres de vente de plantes (gros et détail) et leur proposer de participer à l'opération en ne vendant pas les plantes de notre liste.

Préparer et produire une affichette, la diffuser dans les centres de vente participant à l'opération. Prévoir le «vernissage» de l'affichette dans quelques grands centres de vente participants. Profiter de l'occasion pour sensibiliser les clients sur place.

Médiatisation

Différentes actions médiatiques devront être enclenchées pour assurer la visibilité de

Suite à la page 5

Josée Massé / Roger Garceau / Gisèle Lamoureux

par Célyne Lafrance

Emblème floral de FloraQuebeca

C'est avec plaisir que j'ai lu les deux premiers bulletins de FloraQuebeca. À propos de la fleur emblème, j'aimerais aussi y aller de ma petite suggestion. Je propose donc l'ariséma rouge-foncé. Cette plante a, à mon avis, un impact visuel très intéressant. Vous trouverez ci-joint, l'esquisse d'un logo que je vous propose. De plus, notre bulletin pourrait s'appeler ... le Petit-Prêchur!

Josée Massé, Saint-Hyacinthe

Règlement sur l'ail des bois

À la lecture de plusieurs articles (par exemple: «Une plainte a été faite pour dénoncer les vendeurs d'ail des bois» ... «dans le cas de cueillette, appeler S.O.S....» p.8, il me semblait qu'il est interdit par la loi de cueillir de l'ail des bois. Ce n'est pas tout à fait le cas.

Ce n'est que la cueillette qui excède 200 grammes ou 50 bulbes, même si elle est faite à des fins personnelles qui est interdite. En effet «...une personne peut posséder hors de son milieu naturel ou récolter à des fins de consommation personnelle, une quantité n'excédant pas annuellement 200 g de toute partie d'ail des bois ou un maximum de 50 bulbes ou de 50 plants à la condition que ces activités ne s'exercent pas à l'intérieur d'un parc...»_Règlement sur l'ail des bois, paragraphe 2, adopté le 16 mars 1995.

Je suppose que les auteurs desdits articles ne voulaient sans doute pas entrer dans les détails mais je suis d'avis qu'il faut dire toute la vérité au public. ...

Roger Garceau, Laval

Notre bulletin n'a publié, antérieurement, qu'un article sur le sujet et, en effet nous ne désirions pas entrer dans tous les détails à ce moment. Mais voilà, vous le faites... incomplètement, toutefois.

Le 2^e article du règlement en question commence par «Malgré le premier alinéa de l'article 16 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01), une personne...(suit ici votre citation)» et se continue en énumérant non seulement les parcs, mais aussi les réserves écologiques, refuges fauniques, parcs régionaux et divers autres sites légalement protégés.

Le premier article désigne l'ail des bois

comme espèce vulnérable. Et ça, il ne faut pas l'oublier! À titre d'espèce vulnérable, elle se trouve protégée par la loi... qui comprend 59 articles sur 14 pages et vous comprendrez que nous ne pouvons la citer en entier. Le premier alinéa de l'article 16 dit: «Nul ne peut, à l'égard d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement tout spécimen de cette espèce ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction.» Vous comprendrez qu'il est strictement défendu de faire le commerce de l'ail des bois (bulbes, graines, etc.).

Par ailleurs, la première formulation de l'article paru dans notre bulletin spécifiait «cueillette illicite», c'est-à-dire cueillette dans des sites protégés ou cueillette annuelle de plus de 50 bulbes à des fins personnelles. Le mot illicite a sauté à l'une quelconque des étapes de production du bulletin et vous avez raison de nous rappeler à l'ordre.

Signalons enfin que l'unanimité ne règne pas concernant la quantité annuelle qui devrait être autorisée à des fins personnelles, certains croyant que l'état actuel des populations connues ne permet pas cette cueillette, d'autres préférant attendre l'évolution de la situation, en l'absence de commerce, pour se prononcer. Un dossier à suivre.

Gisèle Lamoureux

Opération Trilles et cie

(suite de la page 4)

l'opération. Nous prévoyons une conférence de presse, peut-être au moment de l'assemblée générale annuelle prévue pour mars 1997. Déjà des articles sont proposés à des revues.

Réalisation

Cette opération, pour avoir l'envergure souhaitée, compte sur la participation d'un grand nombre de personnes. Nous devons tenter de mobiliser le plus de monde possible. Cependant, il faut envisager la réaliser selon nos moyens et selon les énergies disponibles et donc ne pas hésiter à l'amputer dès le départ si nous n'avons pas assez de bras.

Nous croyons le défi intéressant et nous savons que la protection de la flore indigène vous tient à coeur. Nous avons besoin de toutes sortes de talents; joignez nos rangs.

Pour informations, contactez

Plaintes concernant l'ail des bois

Dans le dernier bulletin, nous vous informions que deux plaintes avaient été déposées au ministère de l'Environnement et de la Faune, concernant la vente (illégale) de l'ail des bois. Une plainte concernait un commerçant de la région d'Oka et l'autre un kiosque de fruits et légumes de Saint-Joseph-du-Lac.

L'agent de conservation qui a été saisi de ces plaintes nous avise qu'il est très difficile d'intervenir à Oka, compte tenu que l'endroit visé se situe en plein coeur de la «réserve» qui pose déjà tant de problèmes. Le ministère préfère ne pas soulever la question afin de ne pas envenimer la situation tendue qui existe déjà. Il préfère attendre.

Par ailleurs, à Saint-Joseph-du-Lac, le commerçant qui affichait «Ail des bois à vendre» a reçu la visite de l'agent de conservation. Résultat: le commerçant a maintenu l'affiche mais en y apposant un «X». Que faut-il comprendre? Comment le passant interprètera-t-il cette affiche? De plus, ce marchand a refusé de rencontrer la biologiste de la Direction de la conservation et du patrimoine écologique, madame Line Couillard. Ce sera donc encore un dossier à suivre.

Documentation sur les espèces menacées

Vous pouvez obtenir de la documentation sur les espèces vulnérables et menacées du Québec, à l'adresse suivante:

Service de la diversité biologique
Direction de la conservation et du patrimoine écologique
Ministère de l'Environnement
Gouvernement du Québec
2360, ch. Sainte-Foy, 1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec), G1V 4H2

par Isabelle Dupras

Comité sur le commerce horticole des plantes indigènes

Le comité poursuit ses activités. Cet été, les membres ont élaboré avec grand soin un sondage destiné aux divers intervenants du milieu horticole. Ce sondage a pour but de nous renseigner sur l'ampleur de la demande en plantes indigènes dans le marché horticole, principalement les plantes à croissance lente. Avec les résultats du sondage, nous espérons pouvoir déterminer les grandes lignes de nos politiques et ainsi faire des recommandations tant aux simples adeptes qu'aux professionnels de l'horticulture. J'en profite pour remercier spécialement Pascale Maynard, Stéphane Bailleul et Normand Fleury, qui ont travaillé à la préparation du sondage. Leur implication est très appréciée.

À venir au programme du comité: un dossier sur lequel nous nous pencherons au cours de l'automne et de l'hiver prochain, celui de l'Opération trilles et compagnie du printemps prochain (voir en page 4). Nous voulons mettre sur pied des outils permettant de sensibiliser les gens des jardinerie aux conséquences du prélèvement de certaines espèces à croissance lente, bien entendu les trilles et les fougères qui sont prélevés en grand nombre dans la nature. Afin d'en discuter, le comité se réunira le samedi 19 octobre prochain dès 9h (lieu à déterminer), pour ensuite rejoindre la grande réunion de l'Opération trilles et compagnie en après-midi. Bienvenue à tous.

Épithètes spécifiques dérivées de noms propres

Pourquoi la minuscule?

par Fleurbec / Gisèle Lamoureux

Bien des gens se demandent pourquoi Fleurbec écrit les «noms propres» avec une minuscule, dans les noms français de plantes. Par exemple, dans les épithètes spécifiques des noms comme lobélie de kalm ou maïanthème du canada.

Rappelons que le nom d'espèce d'une plante se compose de deux éléments. Le premier, le nom générique, désigne le genre auquel se rattache l'espèce et le second, l'épithète spécifique, est l'élément du nom qui est particulier à l'espèce. Par exemple, dans lobélie de kalm, ou *Lobelia kalmii*, «lobélie» est un nom générique et «de kalm», une épithète spécifique. Nom générique et épithète spécifique sont des termes utilisés par le *Code international de la nomenclature botanique*, une convention qui règle l'écriture et l'utilisation des noms latins pour désigner les plantes.

Évolution et nouvel usage

Pendant les 23 dernières années, Fleurbec a acquis une certaine expérience sur la question des noms de plantes à privilégier en français, et sur la façon d'écrire ces noms. Dans les cadres d'une consultation, notre façon de faire fut proposée à la Direction de la conservation et du patrimoine écologique (ministère de l'Environnement et de la Faune), qui l'endossa, en 1991, pour les noms français des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables... ce qui suscita des questions.

Une des innovations introduite par notre façon de faire est l'usage de la minuscule pour les épithètes spécifiques dérivées de noms propres. Deux raisons motivent cette innovation. Toutes deux relèvent d'une **évolution récente dans l'écriture des noms de plantes**:

- 1 Les recommandations encore récentes du *Code international de la nomenclature botanique*, quant à une utilisation similaire pour les épithètes latines.
- 2 L'usage récemment généralisé de la minuscule, en français, pour les noms génériques. Ceci réduit le nom d'espèce à un nom commun, alors qu'auparavant on le considérait comme un nom propre.

Rappelons que la majuscule pour les noms génériques français était anciennement réservée aux ouvrages scientifiques et relevait d'un usage général de la majuscule pour toutes les catégories d'êtres vivants. Dans ce système, le mot Champignon s'écrivait avec une majuscule, tout comme Bactérie, Algue, Lichen, Mousse, Conifère, Fougère et... forêt de Hêtres ou barrage de Castors!

Des noms propres sans majuscule, en français

À notre avis, tous les noms qui entrent dans la composition du nom d'espèce doivent être considérés comme des noms communs, tels kalm et canada.

Une des objections à l'adoption de la minuscule pour les épithètes spécifiques issues de noms de pays ou de personnes, est que les noms propres prennent toujours la majuscule. Mais ce n'est pas le cas.

En français, il existe des cas bien répandus de noms propres qui s'écrivent sans majuscule. Grevisse (1980) en cite deux catégories.

Dans des antonomases: (p. 157)

«...figure de langage désignant un personnage par le caractère dont il est le type, ou un individu qui a un certain caractère, par le personnage qui en est le type. ... les noms propres de personnes pris par antonomase comme noms communs gardent la majuscule, à moins qu'un long usage n'en ait fait de véritables noms communs: ...*C'est un vrai tartuffe. – Il se prend pour un adonis* (Ac.). – *Quel harpagon!* (Id.)»

Noms employés par métonymie: (p. 267)

«...(contenant et contenu, cause et effet, etc. employés l'un pour l'autre). Exemples: Du hollande (du fromage de Hollande), du champagne (du vin de Champagne), un havane (un cigare de La Havane), ... , un terre-neuve (un chien de Terre-Neuve). Pour la majuscule et pour la marque du pluriel, l'usage est indécis, mais on est fondé à écrire: *des japons* (Littré), *de vieux saxes*, *de vieux chins*, comme on écrit: *des bourgognes*, *des havanes*, etc.: *Au milieu de cette collection de Saxons* (J. Green). »

Qu'un nom propre devenu un nom commun s'écrive sans majuscule n'est donc pas une innovation. Les noms communs macadam, bottin, poubelle et sandwich étaient, à l'origine, des noms propres de personnes.

L'épithète spécifique fait partie du nom commun de la plante. Elle désigne la plante, lui donne son rang d'espèce. Dans cet usage, elle ne sert plus à désigner le personnage lui-même ou le lieu géographique qu'elle désignait à l'origine. Le nom «maïanthème du canada» désigne une plante et non le Canada, «lobélie de kalm» désigne une plante et non un personnage, tout comme le «terre-neuve» est un chien et non une province du Canada.

L'Ordre national du Québec à Gisèle Lamoureux

FloraQuebeca et Fleurbec sont heureux de faire part de la nomination de Madame Gisèle Lamoureux, actuelle présidente et cofondatrice de FloraQuebeca, au titre de Chevalier de l'Ordre national du Québec.

L'Ordre national du Québec est la plus haute distinction accordée par le Gouvernement du Québec. Il est une marque de considération exceptionnelle et une reconnaissance officielle du peuple du Québec, pour un apport exceptionnel au fonds des réalisations communes.

VOUS CONNAISSEZ DES ENTREPRISES SUSCEPTIBLES D'APPUYER FINANCIÈREMENT FLORAQUEBECA ?

CONTACTEZ-NOUS !

L'ancien usage en latin, en botanique

Le latin des botanistes répond à des règles d'écriture qu'ils se sont données. Au cours des ans, ces règles varièrent, notamment en ce qui concerne l'emploi de la majuscule dans les épithètes spécifiques.

Le *Code international de la nomenclature botanique* actuellement en vigueur autorise (mais ne recommande pas) l'emploi de la majuscule seulement pour des épithètes dérivées de noms de personnes réelles ou mythiques (comme dans *Arisaema Stewardsonii*), de noms vernaculaires ou d'anciens noms de genre (comme dans *Zea Mays*).

Plus anciennement, à l'époque de Provancher (1862), ou de Gray (1863, 4^e édition), on mettait une majuscule également aux épithètes dérivées de noms de lieux (*Cornus Canadensis*). Auparavant, Linné (1753) utilisait la majuscule dans le cas des noms de genre employés comme épithètes, tel *Arum Dracontium* et même dans *Picris Hieracioides* (alors que le nom de genre est modifié), mais non pour les noms de lieux, tels *Sonchus canadensis*.

Il n'y a pas de règle en latin classique qui demande d'utiliser la majuscule pour les épithètes des noms *Picris Hieracioides* ou *Arum Dracontium* ou *Cornus Canadensis* ou *Lobelia Kalmii*. Cette majuscule s'utilisa à la suite de conventions entre botanistes, conventions qui évoluèrent au cours des temps.

L'usage actuel en latin, en botanique

La recommandation 73F du *Code international de la nomenclature botanique* stipule que, en latin, la lettre initiale de toute épithète spécifique ou infra-spécifique devrait être une minuscule. Cette recommandation du *Code* est relativement récente. Elle n'est pas appliquée dans les flores nord-américaines publiées dans la première moitié du 20^e siècle (*Flore laurentienne*, 1935; *Gray's Manual of Botany*, 1950; *Manual of Vascular Plants of Northeastern United States and Canada*, 1963; etc.).

Par contre, actuellement, cette pratique est universellement adoptée (*Flora Europaea*, 1964; *Flora of Canada*, 1978; *Flora of North America*, 1993; *A synonymized checklist of the flora of the United States, Canada and Greenland*, Kartesz 1994). Il y a quelques décennies à peine que les botanistes ont laissé tomber la majuscule... une bien courte période dans l'histoire de la botanique!

Signalons que dans *Lobelia kalmii*, *kalmii* est un complément de nom (génitif), comme en français, et se traduit fidèlement par lobélie de kalm et non par un adjectif, tel lobélie kalmienne, par exemple! Bien mal venu serait le botaniste qui refuserait d'écrire *kalmii* avec une minuscule à l'initiale, sous prétexte qu'il s'agit d'un complément de nom formé à partir du nom propre d'une personne.

La proposition de Fleurbec

Dans sa première publication il y a plus de 20 ans, Fleurbec, à titre d'auteur, adoptait la minuscule pour toutes les épithètes spécifiques en français. Avant d'adopter cette façon de faire, plusieurs personnes compétentes furent consultées; aucune ne s'objectait, toutes trouvaient cet usage fondé.

Les principales personnes consultées à ce moment sont:

- Ernest Rouleau, botaniste de renommée mondiale, spécialiste de la nomenclature botanique, réviseur de la *Flore laurentienne*, collaborateur du frère Marie-Victorin, concepteur de nombreux index de noms de plantes, en particulier d'un volumineux index mondial des épithètes spécifiques (qui remplit quelques cases d'herbier);
- Eugénie Lévesque et Jacques Archambault, tous deux conseillers en rédaction et réviseurs chez l'Éditeur officiel du Québec;
- Charles-Henri Dubé, éditeur officiel du Québec, agissant à titre d'éditeur.

Notre premier ouvrage *Plantes sauvages printanières*, 1975, et celui qui suivit, *Plantes sauvages des villes et des champs*, 1978, furent publiés à l'origine non pas par Fleurbec/éditeur, mais par l'Éditeur officiel du Québec, un organisme gouvernemental. Toutes les épithètes spécifiques françaises y figurent sans majuscule. Il ne s'agissait pas d'une fantaisie d'un auteur publiant à compte d'auteur, mais d'une position entérinée par le plus important éditeur au Québec, faisant suite à l'avis favorable de ses réviseurs.

Par la suite, Fleurbec soumit la question à Pierre Lincourt, réviseur-traducteur et son conseiller principal en rédaction. Il s'est dit du même avis que les autres réviseurs consultés. À trois reprises, l'Office de la langue française fut consultée à ce sujet. Dans les trois cas la réponse fut que l'Office n'a pas à trancher cette question, elle indique simplement quel est l'usage actuel.

Les autres usagers

Cette façon de faire fut adoptée

- Par le Conseil exécutif, Gouvernement du Québec, en 1995, dans le règlement qui désigne les premières espèces menacées, dont:
 - l'arnica de griscom sous-espèce de griscom,
 - la corallorhize d'automne variété de pringle.
- Par le comité de rédaction de *Flora of North America*, volume 2, établissant une liste des noms français des ptéridophytes et gymnospermes. Ce comité utilise aussi en parallèle l'autre façon de faire.
- Par la Direction de la conservation et du patrimoine écologique, dans ses publications et rapports de 1991 à 1996. Cet usage faisait suite à une réflexion et à une concertation de la part des cinq botanistes alors en poste. Récemment, sans mettre en question les motifs qui sous-tendent cette position, la Direction revint sur sa décision. Ce retour en arrière se fit à cause de raisons de régie interne, en particulier à cause du refus

Suite à la page 8

Comité du bulletin

Présentement, le comité du bulletin se réduit à une seule personne, c'est-à-dire moi-même! Les démissions se sont succédées. Est-ce à dire que j'ai fait le vide autour de moi? Ce n'était pas mon intention, bien au contraire; j'adore travailler en équipe. Serait-ce que le travail bénévole fait peur à bien du monde? Peut-être. Est-ce qu'il manque de personnes compétentes? J'en doute.

Je me suis résolu à faire appel au conseil d'administration, qui m'avait demandé d'assumer la responsabilité du comité, et qui, pour cette fois, a fait office de comité de rédaction. Mais c'est une solution temporaire; nous devons absolument constituer un comité de rédaction pour le prochain numéro. Le conseil d'administration ne peut tout prendre sur son dos! Si vous avez besoin d'un bulletin, si vous désirez que le bulletin demeure, mettez la main à la pâte. C'est aussi simple que ça.

Floraquebeca est constituée de toutes sortes de personnes et nous désirons que le bulletin les intéresse toutes, qu'il reflète cette diversité. Il faudrait des personnes qui écrivent des articles de vulgarisation pour les membres qui ne sont pas des spécialistes ou professionnels. Jusqu'à maintenant, ce sont surtout des spécialistes qui ont écrit; ils ont discuté de leurs préoccupations, et c'est normal. Où sont les autres?

Le bulletin est aussi une façon de communiquer les activités de l'association aux membres; heureusement, trois comités sur huit ont fait un compte rendu. Nous aimerions entendre parler des autres. Au prochain numéro?

Un autre petit problème: la date de tombée a dû être retardée, car il n'y aurait eu qu'un seul article à publier! Un peu plus de ponctualité assurerait la régularité du

suite ci-contre

Pourquoi la minuscule?

(suite de la page 7)

systématique des biologistes de la faune dans le cadre de l'harmonisation des règles adoptées pour l'ensemble du ministère.

Les avantages

Depuis 23 ans, Fleurbec utilise systématiquement la minuscule pour toutes les épithètes spécifiques, tant en latin qu'en français, sans aucun inconvénient. Cette politique, très simple d'application, est conforme à l'usage actuel en nomenclature botanique latine et ne constitue pas une faute de français, si on considère l'usage régulier de noms propres dépourvus de majuscule.

De plus, cette façon de faire présente les avantages suivants:

- l'avantage de rendre identique l'écriture des épithètes spécifiques en français et en latin, selon les règles que se sont données les botanistes pour le latin;
- l'avantage de marquer bien clairement qu'il s'agit du nom commun d'une plante; par exemple, l'expression «les lis du Canada» désigne soit toutes les espèces de lis qui poussent au Canada soit la plante appelée lis du Canada;
- l'avantage de ne pas affecter d'une majuscule une partie du nom d'une catégorie inférieure (espèce) alors que la catégorie supérieure (genre) n'en demande jamais. Par exemple, l'épithète «du Canada» ne s'utilise jamais seule; elle ne constitue pas à elle seule le nom d'espèce mais s'accompagne toujours du nom générique. La doter d'une majuscule alors que le nom générique n'en comporte jamais nous paraît incongru.
- un avantage visuel: celui d'éviter d'attirer inutilement l'œil (c'est le rôle des majuscules) sur certaines épithètes spécifiques alors que le nom générique, qui est plus important, s'écrit avec une minuscule.

Une période de transition

Il apparaît normal que certaines personnes soient réticentes à adopter cette innovation. Une des principales raisons est l'absence d'une référence de base qui mettrait en vigueur cet usage pour un très grand nombre de plantes. Fleurbec est à produire cette publication, à partir de la mise à jour de la nomenclature adoptée dans ses publications. Un manuscrit est en cours de révision et sera publié sous peu; il compte près de 700 taxons.

Le retard à mettre à jour la *Flore laurentienne* représente une embûche. Ce volume constitue une référence de base importante au Québec, en particulier pour les botanistes autodidactes ou débutants, les journalistes, les chroniqueurs, les rédacteurs, les linguistes, etc. Ces personnes ne connaissent pas les recommandations (ni même l'existence) du *Code international de la nomenclature botanique* et ils ignorent le retard pris par la *Flore laurentienne*, en cette deuxième

moitié du 20^e siècle. Ils y voient des épithètes spécifiques latines portant la majuscule et c'est bien normal, dans leur esprit, que l'épithète française prenne aussi la majuscule.

Ces personnes sont aussi les plus susceptibles d'utiliser les noms français. Pour leur part, les botanistes professionnels utilisent continuellement et presque exclusivement les noms latins, non seulement entre eux, mais souvent même lorsqu'ils publient des articles de vulgarisation, dans des revues de vulgarisation! (Voir Quatre-Temps, 19(3): 30-32.)

Innover

Nous sommes bien conscients d'innover dans ce domaine. Nous croyons cependant que notre proposition repose sur des raisons valables et sur un système cohérent.

À ce jour, Fleurbec a publié 8 guides de vulgarisation sur les plantes sauvages, totalisant plus de 325 000 exemplaires, et 12 affiches, réparties en près de 24 000 exemplaires. Ceci représente plusieurs tonnes de papier... et ce n'est pas fini. Nous estimons que, dans ces questions, il faut tenir compte de la qualité, de l'ampleur et de la durée de cette intervention.

Consacrer un usage

Nous proposons donc l'adoption de cet usage. Nous espérons que botanistes et amateurs de la flore se rallieront à notre position, tout comme les éditeurs de revues et de magazines. C'est la seule façon de consacrer un usage et, éventuellement, de l'exporter dans les autres pays de langue française. Tout comme le Québec a su le faire dans le cas de la féminisation des noms de métiers et de professions!

Comité du bulletin

(suite)

bulletin... et enlèverait un peu de stress sur le dos de ceux qui le réalisent.

Je reprends une phrase d'un célèbre président: «Ne vous demandez pas ce que le bulletin peut faire pour vous. Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour le bulletin!».

Prochaine étape: constituer rapidement un comité de rédaction permanent et distinct du conseil d'administration. Ce comité. aurait la responsabilité du contenu du bulletin et pour tâches, d'accepter (ou de refuser) les articles, d'en solliciter, d'en écrire, de s'assurer de la révision du français. Je lance un appel à tous. À vous de jouer. La prochaine date de tombée sera le 1^{er} décembre 1996 pour le bulletin d'hiver 1997. Bienvenue à tous.